## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20211215-D\_15\_12\_2021\_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021 Affichage : 17/12/2021

### Délibération n°15-12-2021-015

7.5 Subvention

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du Mercredi 15 décembre 2021

Date de convocation	9 décembre 2021
Date d'affichage	9 décembre 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	52 (dont 10 pouvoirs)

#### L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre à 18h30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Tuffé Val de la Chéronne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents: 42 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Jeannine VENDÔME.

#### **Etaient représentés** : 0

Pouvoirs: 10 – M. Pierre BOULARD ayant donné pouvoir à M. Michel ODEAU, Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à Μ. Guy CHEVAUCHER, Mme Catherine CHANTEPIE avant donné pouvoir Μ. Laurent à M. Arnault de CALONNE ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Laëtitia VEEGAERT ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET.

<u>Etaient excusés</u>: 3 - M. Thierry BODIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Line LEDRU.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## HABITAT: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPAH

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 8 décembre 2016,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 28 avril 2017,

Vu l'avenant n°2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 9 mai 2019,

Vu l'avenant n°3 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 30 décembre 2019 prolongeant le dispositif pour une année supplémentaire,

Vu l'avenant n°4 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 25 novembre 2020 prolongeant le dispositif pour une année supplémentaire,

Vu l'avenant n°5 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 27 octobre 2021 ajustant les objectifs,

Vu l'autorisation de programme modifiée 17-02 AP OPAH 3917 relative aux subventions d'investissement aux particuliers dans le cadre de l'OPAH,

Vu le rapport présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Equipement, logement et mobilités,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la liste actualisée des personnes répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligible à une aide de la collectivité.

**DECIDE** d'octroyer les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Nom	Descriptif des travaux	Catégorie	Coût total TTC de l'opération	MTT HT travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (y compris CCHS)	Montant subvention CCHS	
GUILLOCHON Thérèse La Ferté-Bernard	Adaptation	Très modeste	9 214	8 377	6 233	2 245	30% max 6 000
POLICE Jean-Paul La Ferté-Bernard	Energie	Intermédiaire	14 472	13 717	3 429	3 429	25% max 5 000
POURRIOT Jean-Claude La Ferté-Bernard	Energie	Intermédiaire	13 165	12 478	3 119	3 119	25% max 5 000

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Nom	Descriptif des travaux	Catégorie	Coût total TTC de l'opération	MTT HT travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (y compris CCHS)	Montant subvention CCHS	
SCI LDJ M JOURDAIN La Ferté-Bernard	Energie	Bailleur	74 720	68 799	20 000	5 000	15% max 5 000
THIBOULT Peter La Ferté-Bernard	Energie	Intermédiaire	30 161	10 902	2 725	2 725	25% max 5 000
PEILLON Marie-Claude La Ferté-Bernard	Energie	Très modeste	11 370	10 759	9 107	2 152	20% max 7 000
GAUTIER Claudine La Ferté-Bernard	Energie	Intermédiaire	8 545	8 100	2 025	2 025	25% max 5 000
DAGUENE Jean-Claude La Chapelle du Bois	Energie	Intermédiaire	9 246	8 764	2 191	2 191	25% max 5 000
CHAUVEAU Jacques Cherré-Au	Adaptation	Très modeste	11 497	10 453	9 107	3 136	30% max 6 000
BRICHET – CAFFO Daniel Courgenard	Adaptation	Très modeste	4 161	3 783	4 171	1 135	30% max 6 000
BOUCHER Chantal La Ferté-Bernard	Energie	Très modeste	4 321	4 088	4 321	818	20% max 7 000
			190 872	160 220	66 428	27 975	

**VALIDE** le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

**AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

### Adopté à l'unanimité

Voix pour: 52 Voix contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré en séance publique Le 15 décembre 2021

Le 13 decembre 2021

Pour extrait conforme Le 16 décembre 2021 Le Président

M. Didier REVEAU

